

Appel à candidatures

Circulations, résidences d'artistes **soutenues par la DRAC et l'ARS Hauts-de-France**

Mise en œuvre de résidences d'artistes
au sein d'établissements de santé
dans le cadre du programme culture-santé-handicap

Proposition d'une résidence d'artiste à destination **d'un ou une artiste du champ de l'image animée, du cinéma, des arts visuels ou d'une ou un plasticien** autour de la thématique « le réseau qui entoure et qui peut morceler », mené auprès des **publics et des professionnels du DITEP du Douaisis de Sin-le-Noble** pour une **période de 6 semaines entre le 12 mars 2027 et le 16 avril 2027**.

Pour en savoir plus sur les appels à candidatures *Circulations* 2026-2027, rendez-vous le 8 octobre de 10h à 12h en visioconférence (inscription obligatoire avant le mardi 6 octobre 2026).

Pour vous inscrire :

[FORMULAIRE D'INSCRIPTION – Remplir le formulaire](#)

Date limite de dépôt de candidatures : 2 NOVEMBRE 2026

(aucun dossier ne sera accepté après cette date)

Qu'est-ce qu'une résidence *Circulations* ?

La présence artistique est initiée à des fins de démocratisation culturelle et plus particulièrement d'éducation artistique et culturelle.

Elle est appelée à venir soutenir tout un réseau de professionnels exerçant au sein d'établissements sanitaires et médico-sociaux (ESMS) des Hauts-de-France, pour mener à bien des actions de pratiques artistiques et culturelles. Elle est essentiellement destinée à fédérer un tel réseau autour d'une présence artistique, en l'invitant à s'approprier cette dernière, collectivement et durablement, puis à en démultiplier les apports auprès de son public de référence.

Elle implique une présence pleine et consécutive d'un artiste professionnel (dont le travail de création est l'activité principale, régulière, et repérée au sein des réseaux publics de production et de diffusion), sur la base de 5 jours par semaine à temps plein, pendant 6 semaines. Par exception, elle pourra néanmoins être segmentée si besoin et selon l'activité de l'établissement d'accueil.

La DRAC a missionné Heure Exquise ! pour la production d'une série de courts documentaires, *Regards portés*, témoignant de l'apport premier et précieux des artistes dans le cadre des *Circulations*. Leur découverte permet de mieux appréhender les enjeux et les principes de ces résidences

La résidence artistique :

Il s'agit, pour l'artiste, de s'engager dans une démarche donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime, ainsi que les processus de création qu'il ou elle met en œuvre (réflexions, expérimentations, réalisations).

L'artiste s'appuie pour cela sur des formes de rencontres, d'interventions ou d'actions très variées se différenciant des traditionnels ateliers de pratique artistique. Elles sont entièrement consacrées aux professionnels, aux personnes accompagnées par les ESMS, ainsi qu'aux familles et aux visiteurs.

Il n'y a ni enjeu de production, ni commande d'œuvre pérenne : ce type de résidence ne se confond nullement avec une résidence de création. En revanche, les temps de mise en partage permettant de rendre visible le travail artistique mené au cours de la résidence sont encouragés.

La résidence prévoit enfin une présentation sensible de l'œuvre de l'artiste. Les établissements partenaires s'engagent à faciliter la réalisation de toutes formes et modes de monstration imaginés en lieu dédié ou non.

La résidence se décline en trois phases :

1/ Immersion auprès des professionnels des établissements sanitaires et médico-sociaux

Prévue en début de résidence, ou quelques semaines avant, et pouvant revêtir des formes de rencontres très variées, la période d'immersion permet à l'ensemble des professionnels d'appréhender avec l'artiste la manière, sensible et inventive, dont ils souhaitent faire percevoir sa présence ainsi que celle de son œuvre aux personnes qu'ils accompagnent.

C'est également à l'occasion de cette première phase que commence à s'élaborer conjointement ce que l'on appelle un geste artistique, tout en permettant à l'artiste, l'identification la plus précise possible du contexte d'exercice des professionnels associés et de leurs différents degrés d'implication possibles.

Ce temps d'immersion peut être aussi un temps d'information-formation auprès des professionnels et permettre ainsi à l'artiste de se doter des repères et des points d'appui nécessaires.

2/ Réalisation d'actions en direction des publics de l'établissement

Ces actions, qui doivent être des gestes artistiques, sont issues de la démarche propre à l'artiste et sont destinées à en favoriser la familiarisation ou la proximité.

Elles peuvent relever d'actions de médiation facilitant ou prolongeant l'appropriation des œuvres présentées et privilégiant les échanges inter-personnes, interservices, intergénérationnels. Ces actions sont pensées, si possible, comme pouvant être démultipliées par l'implication particulière des professionnels.

Elles peuvent également prendre la forme d'actions de pratiques artistiques collectives ou participatives dont la finalité

ne peut être la réalisation de productions lourdes et pérennes. L'enjeu étant avant tout celui d'un questionnement, via une pratique active, quant au statut de l'art dans l'espace public ou dans l'espace professionnel.

Elles permettent au plus grand nombre d'acquérir une expérience originale et sensible du processus de création de l'artiste. Les gestes artistiques peuvent être, selon le cas, participatifs ou pas, spectaculaires ou modestes, jouant de l'effet de surprise ou, au contraire, très annoncés, etc. Ils peuvent se déployer aussi bien au sein d'une unité, d'un service, que dans des espaces communs, afin d'allier des temps de rencontres et d'échanges spécifiques et d'autres plus transversaux.

3/ Mise en partage

Une séquence de mise en partage accessible à tous et permettant de rendre visible le travail artistique mené auprès et avec les publics au cours de la résidence peut être organisée à son issue. Elle peut être mise en place au sein de l'établissement ou en lien avec une structure partenaire.

Objet et enjeux

Avec le soutien de la DRAC et de l'ARS Hauts-de-France, le DITEP du Douaisis de Sin-le-Noble souhaite mettre en place une présence artistique.

La thématique retenue pour cette résidence, en cohérence avec l'actualité du projet associatif, est celle du réseau. Réseau qui "entoure" l'enfant au-delà de son accompagnement par l'institution médico-sociale - constellation de ressources (familiales/proches, école, clubs sportifs/culturels, etc.) mobilisées autour de l'enfant, qui l'ancre dans le droit commun et participe à son inclusion. Mais réseau qui peut aussi participer de "l'éclatement" de son parcours. La thématique nous semble pouvoir ouvrir vers des questionnements relatifs à la dimension numérique, sans que cela soit impératif.

Cette thématique a été imaginée par le comité de pilotage qui a conçu la résidence et en coordonne la mise en œuvre.

Les objectifs de la résidence sont de :

- travailler sur la représentation du réseau qui entoure l'enfant ;
- interroger la notion du réseau qui accompagne, mais qui peut aussi avoir pour conséquence de « morceler » le parcours.

Ce travail pourra ainsi rejoindre celui des professionnels de la structure, qui veillent au quotidien à proposer un accompagnement cohérent et adapté aux enfants et aux jeunes, notamment lorsqu'ils sont à la fois en situation de handicap et concernés par une mesure de protection de l'enfance.

La résidence sera menée sur le périmètre du Dispositif Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique mais pourra utilement bénéficier aux enfants et professionnels de la Maison d'Enfants à Caractère Social « Spiti » au regard des interactions de cette structure avec le DITEP.

Sans que cela soit un impératif, il sera possible pour l'artiste en résidence de faire le lien, voire de s'appuyer, sur les supports et objectifs des ateliers menés par les professionnels, comme les ateliers thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques développés au sein du DITEP.

Un ancrage préalable de l'artiste ou du collectif sur le territoire du Douaisis ou du Cambrésis sera apprécié.

La mise en œuvre et le suivi du projet sur l'établissement sera assuré par un comité de coordination composé de :

- la représentation de la direction du DITEP,
- Noémie Ykhlef, éducatrice spécialisée au sein du DITEP, qui sera l'interlocutrice de 1er niveau de l'artiste,
- Un représentant du conseil des enfants.

Éléments organisationnels et financiers

La durée de la présence artistique est de 6 semaines à temps plein, à situer **entre le 12 mars et le 16 avril 2027**.

Des temps de coordination sont prévus afin d'accompagner l'artiste dans la découverte des lieux, de veiller aux bonnes conditions de son séjour et de son travail et d'organiser techniquement la présence artistique.

Afin de piloter et de suivre la présence artistique sur la période identifiée, sont désignés :

- un comité de pilotage,
- un coordinateur général,
- des référents opérationnels situés au sein de chaque service/pôle d'accueil qui constituent l'instance de référence de l'artiste. Leur identification est précisée en annexe.

La DRAC et l'ARS HDF participent au financement de la résidence, à hauteur maximale de 9000 €. Leur participation couvre principalement la rémunération de l'artiste et ne peut en aucun cas couvrir des frais liés au fonctionnement des établissements hospitaliers, médico-sociaux ou des structures partenaires.

La subvention est versée par l'ARS Hauts-de-France aux établissements sanitaires et médico-sociaux qui accueilleront la résidence artistique.

L'allocation forfaitaire de résidence pour un artiste est fixée à 4 500 € nets pour 6 semaines de résidence. Il est précisé que le coût total employeur pour la durée de la résidence ne pourra excéder en aucun cas 9 000 € (coût ajusté en fonction du statut des artistes et/ou du régime auquel ils sont affiliés). Il est demandé à l'artiste candidat de joindre à sa candidature un budget détaillant le montant des rémunérations (toutes charges comprises / coût total employeur). Ce montant sera complété d'une prise en charge par l'établissement des frais annexes détaillés ci-après.

L'établissement participe aux frais liés à la résidence, à hauteur de 3 000 €. Cette contribution peut notamment comprendre : l'hébergement de l'artiste, ses défraiements (repas et nuitées) et frais de déplacement, les frais relatifs à la réalisation des gestes artistiques (petits matériaux, fournitures, consommables...) ainsi que ceux relevant de la communication et/ou valorisation de la résidence mission. Cette participation aux frais liés à la résidence peut inclure la valorisation de temps de travail des équipes qui coordonnent la résidence au sein de l'établissement à hauteur de 1 000 € coût employeur.

L'ensemble des éléments organisationnels et financiers sera repris dans une convention établie entre l'artiste et l'établissement.

Une partie des frais annexes liés à la présence artistique (défraiements, déplacements spécifiques éventuels, déplacements entre les établissements d'accueil, repas le midi les jours de présence, petit matériel et/ou consommables) peut être prise en charge par l'établissement sur accord explicite préalable, le cas échéant dans le cadre d'une convention de partenariat.

Il n'y a pas de possibilité de mise à disposition d'un logement par l'établissement.

Contexte

Le DITEP du Douaisis est un établissement de l'association « La Sauvegarde du Nord » qui accompagne des enfants et adolescents de 6 à 16 ans orientés par la MDPH, présentant des troubles du comportement affectant leur développement personnel, leur socialisation et leur accès aux apprentissages. Notre approche repose sur une prise en charge globale et individualisée, à la croisée des volets éducatifs, thérapeutiques et pédagogiques.

Chaque enfant bénéficie d'un Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA) co-construit avec sa famille et les partenaires, visant à favoriser son bien-être, ses apprentissages et son inclusion dans la société.

Trois modalités d'accompagnement sont proposées :

- un internat de 10 places pour garçons de 5 à 12 ans, ouvert 210 jours par an,
- un accueil de jour (semi-internat) de 17 places, également ouvert 210 jours par an,
- un accompagnement ambulatoire (SESSAD) pour 16 enfants et adolescents, de 6 à 16 ans, en lien avec leurs lieux de vie.

La cible première est celle des enfants 5-12 ans de l'internat et de l'accueil de jour, ainsi que des professionnels qui les accompagnent. Il pourra être envisagé, selon le projet retenu et l'organisation du déroulé, d'élargir la cible en y intégrant les jeunes et les professionnels du SESSAD.

Candidature

Pour faire acte de candidature dans le cas où cette proposition vous intéresse, il vous suffit d'adresser avant le 2 novembre à 23h59 :

- une lettre de motivation faisant état d'une bonne compréhension du présent cahier des charges,
- un curriculum vitae,
- un dossier artistique.

Ces éléments sont à transmettre en format PDF par mail (n'excédant pas 4 Mo) à toutes les adresses suivantes :

ggoudal@lasauvegardedunord.fr
laetitia.prevost@culture.gouv.fr
ars-hdf-culture-sante@ars.sante.fr
candidatures@bip-hdf.fr

Merci de préciser dans l'objet du mail : **DITEP Douaisis - AAC Circulations 2026/2027**

La commission de sélection, composée des membres du comité de pilotage, sera en mesure d'annoncer le nom de l'artiste retenu dans le courant du mois de décembre 2026.

Annexes

Composition du comité de pilotage

- **Grégory Goudal** et **Dorine Greselle**, direction du DITEP du Douaisis
- **Charlotte Vanbleus**, directrice Mécénat et Communication
- **Nicolas Brûle**, directeur du pôle Handicap
- **Julia Wouters**, chargée de mission "participation des usagers"

En qualité de membres invités (par ordre alphabétique) :

- **Sébastien Alexandre**, chargé de projet du BIP Arts & Santé Hauts-de-France.
- **Marie Andreassian**, coordinatrice du BIP Arts & Santé Hauts-de-France.
- **Maëlle Bobet**, conseillère action culturelle et territoriale en charge des affaires interministérielles à la DRAC Hauts-de-France.
- **Amélie Daniel**, chargée de mission territoriale personnes handicapées, délégation départementale du Nord, département autonomie